

PROTOCOLE DE RÉOUVERTURE

DU

COLLÈGE DU HOULME

« COVID-19 »

Préambule

La réouverture du collège ne peut s'exercer qu'en prenant appui sur le protocole sanitaire national du 17/06/2020, sur les consignes de l'Éducation Nationale, sur les consignes du Conseil Départemental et les spécificités de l'établissement.

Ce présent protocole de réouverture s'impose à toute personne au sein de l'établissement.

Le respect de chaque point et chaque article est obligatoire.

Le Plan

I – Les règles essentielles du protocole reprenant les points relevant de l'organisation générale

II – Le déroulement de la journée présentant l'organisation type, de l'entrée du collège à la sortie, la classe, les récréations, la restauration.

III – L'organisation de la continuité pédagogique définit le cadre des enseignements poursuivis

IV – Procédure de gestion d'un cas suspect de COVID-19

V – Procédure de communication avec les familles

VI – Annexes :
- Constitution des groupes de 3^{ème}
- Emplois du temps de toutes les classes

I - Règles essentielles

A – Généralités

- Il est demandé aux familles d'enseigner les règles de distanciation physiques et sanitaires.
- La distance d'au moins un mètre entre toutes personnes aux abords du collège comme dans son enceinte est obligatoire.
- La circulation dans le collège est organisée pour réduire au maximum les croisements.
- Les salles de classes et le réfectoire sont aménagés pour respecter une distance conforme au protocole sanitaire national.
- N'étant pas garantie de maintenir une distanciation physique de 1m, le port du masque est obligatoire pour tout le monde et sera fourni par l'état via le collège.
- Il est interdit de se toucher ou de s'embrasser.
- Il faut tousser ou éternuer dans son coude.
- Se laver les mains fréquemment.
- Utiliser des mouchoirs à usage unique à fournir par les familles.
- Ne pas boire aux robinets, possibilité d'apporter une gourde ou une bouteille d'eau.
- La présence au collège de tous les élèves est obligatoire.

B – Lavage des mains

- Les élèves et les personnels doivent se laver les mains :
 - En arrivant au collège
 - Avant et après les récréations
 - Avant et après le déjeuner
 - Avant et après chaque passage aux sanitaires
 - Quand ils se mouchent
 - Dès qu'ils touchent un matériel collectif.

Le lavage des mains doit durer 30 secondes. Du savon est à disposition dans tous les sanitaires. Une solution hydro-alcoolique est à disposition dans toutes les pièces autres que les sanitaires.

C – Désinfection et Nettoyage

- Le nettoyage et la désinfection du matériel et des locaux est effectué par le personnel du Conseil Départemental. Des fiches indicatives des passages sont affichées dans chaque pièce.
- Les enseignants, avant de quitter la salle de classe, nettoient à l'aide de lingettes désinfectantes (ou similaire) leur place, l'ordinateur et le matériel collectif (brosse, tableau, etc...).

- A la pause déjeuner, les enseignants veillent à ce que les élèves aient rangé dans leur cartable toutes leurs affaires, permettant aux agents de désinfecter la salle de classe.
- Les agents procéderont :
 - A l'aération et désinfection des salles avant l'arrivée des élèves.
 - A l'aération et désinfection des salles lors de la pause déjeuner.
 - A la désinfection des sanitaires deux fois par jour minimum
 - A la désinfection des poignées de portes, interrupteurs, etc... 4 fois par jour minimum.

II - Déroulement d'une journée

A compter du lundi 18 mai 2020, les élèves de 6^{ème} sont accueillis :

- Lundi et jeudi : 2 groupes (listes et emplois du temps en annexe)
- Mardi et vendredi : 2 groupes (listes et emplois du temps en annexe)

A compter du lundi 25 mai 2020, les élèves de 5^{ème} sont accueillis :

- Lundi et jeudi : 2 groupes (listes et emplois du temps en annexe)
- Mardi et vendredi : 1 groupe (liste et emploi du temps en annexe)

A compter du lundi 8 juin 2020, les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} sont accueillis :

- Lundi et jeudi : 3 groupes (listes et emplois du temps en annexe)
- Mardi et vendredi : 3 groupes (listes et emplois du temps en annexe)

A partir du 22 juin, la totalité des élèves est accueillie. La présence est obligatoire.

- L'accueil des élèves peut avoir lieu dès 8 h. L'aide aux devoirs le soir n'est pas maintenue.
- La température de chaque élève doit être prise par la famille le matin avant de venir au collège. Si la température excède 37,8° C ou si l'enfant présente des symptômes du COVID-19, il devra rester à la maison et vous devez nous avertir dans les plus brefs délais afin que nous prenions les dispositions sanitaires adaptées à la situation.
- L'entrée se fait par la porte habituelle. L'accueil est réalisé par les AED qui contrôlent le port des masques.
- L'élève se rend dans la cour par le circuit mis en place et va se laver les mains.
- A la sonnerie pour rentrer en classe, chaque élève se rend dans un cercle matérialisé au sol en attendant les consignes de son enseignant ou de la vie scolaire.



- Les élèves auront une pause où ils devront se laver les mains. Cette pause est organisée groupe par groupe.
- Au retour en classe, les élèves se rendent dans le cercle prévu à cet effet en attendant les consignes de l'adulte qui les prend en charge.

- Lors de la pause déjeuner, les élèves se mettent en rang à côté du self dans les cercles prévus à cet usage et attendent les consignes de la vie scolaire. Ils devront se désinfecter les mains au gel après avoir badger au distributeur de plateau.
- Il est demandé aux familles d'équiper chaque enfant de deux boîtes ou sacs hermétiques, type boîte à gouter ou sacs congélation. Ces contenants devront être désinfectés par vos soins chaque jour. Lors du déjeuner, chaque élève déposera son masque usagé dans sa boîte ou son sac vide, puis prendra son masque propre après son repas. Ces manipulations se feront dans le respect des règles d'hygiène avec désinfection des mains.
- Après un temps de pause dans la cour, ils pourront réintégrer leur salle en se positionnant dans les cercles et sous les consignes d'un adulte.
- A la fin de la journée, les élèves quittent le collège en veillant à respecter les règles de distanciation aux abords du collège.

Fonctionnement par lieu

- En classe, chaque groupe a une salle attribuée.
- Dans les sanitaires, Il est interdit de boire au robinet. Les sèche-mains électriques ont été mis hors d'usage. Des serviettes en papier à usage unique sont mises à disposition. Seuls 4 élèves peuvent être dans les sanitaires, les autres doivent patienter dans la file prévue (marquage au sol par des cercles de positionnement).
- Au réfectoire, les élèves se mettent en file dans les cercles prévus à cet effet, ils rentrent un par un.



- Le self peut accueillir 55 élèves (habituellement 80). Le service est organisé en 3 services d'une heure chaque (11h30 ; 12h30 ; 13h30).
- La circulation dans le collège, locaux, cour est régie par des sens uniques et obligatoires.



- Les casiers sont interdits d'utilisation et de contact.



- Les temps de permanence se font dans la salle de classe du groupe concerné.
- L'accès au C.D.I ne pourra se faire que pour certains élèves et l'utilisation des ouvrages est interdite.
- Un élève qui revient au collège doit être présent dès l'organisation mise en place et ce, jusqu'au 3 juillet. Tous les jours, une transmission des absences est envoyée à la Direction Académique.
- Les jours où l'EPS est enseignée, les élèves doivent venir en tenue au collège. Aucun vestiaire n'est accessible.

III - La Continuité pédagogique

Concernant les élèves qui, pour raison médicale, ne peuvent prendre le risque de revenir au collège, un accompagnement spécifique est mis en place. Merci de vous rapprocher de M. Le Principal.

IV - Procédure de gestion d'un cas suspect de COVID-19

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuements, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensations de fièvre, etc...

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de la personne avec un masque à l'infirmerie sous surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrières.
- Pour les élèves, appel sans délais des responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrières.
- Rappel aux responsables légaux par le Principal de la procédure à suivre ;
 - o Eviter les contacts
 - o Consulter le médecin traitant, un appui du médecin de l'Éducation Nationale peut être sollicité.
- Nettoyage approfondi des pièces où la personne s'est trouvée depuis la dernière désinfection, après un temps de latence de quelques heures. La salle d'arts plastiques sera dans ce cas immédiatement utilisée par le groupe concerné le temps de la désinfection.
- Poursuite stricte des gestes barrières.
- La personne suspecte ne pourra réintégrer l'établissement qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme COVID-19 ou du médecin de l'Éducation Nationale.

En cas de test positif :

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires et de la collectivité de rattachement.
- Le porteur du virus et sa famille pourra être accompagné dans l'évolution du risque de transmission intrafamilial afin d'adapter la stratégie d'isolement.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication de l'établissement.
- Possibilité d'appui des personnels psychologues et de santé de l'Éducation Nationale.

V – Procédure de communication aux familles

A – Concernant les échanges individuels ;

Ils peuvent être réalisés soit par mail soit par téléphone soit par visioconférence. Un rendez-vous physique peut dans certains cas être mis en place.

B – Concernant les informations collectives ;

Nous poursuivrons comme auparavant à communiquer par mail.

C – Concernant les informations en lien avec le COVID-19 ;

Toutes les fins de semaine, un mail sera transmis aux familles, il comportera :

- Le nombre d'élèves scolarisés cette semaine par niveau.
- Le nombre d'enseignants présents dans l'établissement.
- Le nombre d'AED présents dans l'établissement.
- Le nombre d'agents présents dans l'établissement.
- Le nombre de cas suspects ou porteurs du COVID-19.
- Des observations éventuelles sur les points à améliorer dans l'établissement tant techniques que comportemental.

Ce protocole a été adopté en séance de conseil d'administration extraordinaire le 14 mai 2020, puis adapté le 3 juin pour l'accueil des 4^{ème} et 3^{ème}, puis adapté pour la reprise au 22 juin 2020.

Mathieu VACHER
Le principal